

UNE INSTITUTION SANS INTENTION

La sociologie en France depuis l'après-guerre

Alain Chenu

Le Seuil | *Actes de la recherche en sciences sociales*

2002/1 - n° 141-142

pages 46 à 61

ISSN 0335-5322

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2002-1-page-46.htm>

Pour citer cet article :

Chenu Alain, « Une institution sans intention » La sociologie en France depuis l'après-guerre,
Actes de la recherche en sciences sociales, 2002/1 n° 141-142, p. 46-61. DOI : 10.3917/arss.141.0046

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

UNE INSTITUTION SANS INTENTION

La sociologie en France depuis l'après-guerre

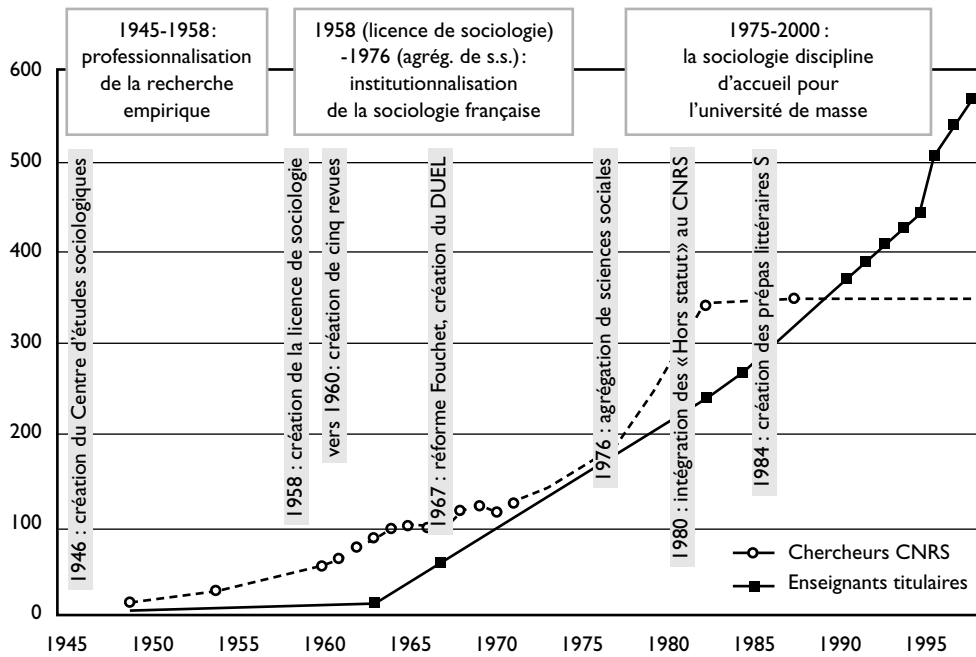
En 1945, la sociologie française est au plus bas : aucune revue marquante, une poignée de postes universitaires placés dans l'orbite de la philosophie, pratiquement pas de recherche collective organisée – à l'exception principalement d'une équipe néoleplaysienne, largement bienveillante, constituée autour d'*Économie et humanisme* (Pelletier, 1996). Un demi-siècle plus tard, elle est présente dans une vaste palette d'institutions. Son rôle social et ses formes d'organisation ont connu d'amples métamorphoses. En 1958, la création de la licence de sociologie marque le terme d'une première phase caractérisée principalement par un « décollage » de la recherche empirique. Débute alors une phase d'élargissement de l'assise institutionnelle de la discipline, que l'on peut faire durer jusqu'à la création en 1976 de l'agrégation de sciences sociales, concours dont sociologie et économie sont les matières principales. Une troisième phase, encore en cours aujourd'hui, peut être décrite comme l'ère des enseignants : la sociologie fait partie des « disciplines refuges » sans lesquelles « l'université de masse » n'aurait pas pu prendre corps ; des étudiants n'ayant pas trouvé de place dans des cursus plus sélectifs y sont accueillis avec une certaine bienveillance, mais dans des conditions d'encadrement plutôt médiocres. Le terme même de sociologie, naguère ésotérique, est passé dans le langage commun, grâce aux interventions récurrentes dans les médias de spécialistes de la famille, de l'école, des mouvements sociaux, de l'immigration, de l'exclusion, etc., reconnus comme experts dans la formulation et le traitement de diverses « questions de société », grâce aussi aux enseignements dispensés dans les lycées. L'ampleur de cette diffusion contraste avec la faiblesse de l'effectif des personnes qui, en dehors du monde académique, se réclament d'un exercice professionnel de la sociologie.

Dans l'étude des formes d'organisation disciplinaire de la sociologie française contemporaine, les grilles d'analyse issues de la sociologie des sciences, qui voit dans la dynamique d'une discipline le produit d'un

jeu concurrentiel avec des disciplines voisines (Ben David et Collins, 1997), et de la sociologie des professions, qui caractérise celles-ci comme des mouvements sociaux (Bucher et Strauss, 1962 ; Abbott, 1988), constituent des appuis essentiels, mais ne sont que d'un faible secours si on les transpose mécaniquement. C'est au contraire en partant des rapports qu'entretennent les professions et l'État et en scrutant l'enseignement supérieur que l'on trouve les éléments d'une explication des traits spécifiques de cette organisation.

1945-1958, l'institutionnalisation de la recherche empirique

Un corps de chercheurs professionnels pratiquant une sociologie empirique centrée sur l'observation des sociétés contemporaines se met en place en France vers 1950 dans le cadre du CNRS. Cette génération pionnière, formée sur le tas, découvre le travail de terrain, le magnétophone, les trieuses, l'interprétation du χ^2 . Un rôle moteur revient au Centre d'études sociologiques (CES), créé en 1946 (Naville, 1965 ; Drouard, 1982 ; Chapoulié, 1991 ; Heilbron, 1991 ; Tréanton, 1991 et 1992). Henri Mendras a décrit l'impulsion décisive que Georges Friedmann a donnée à ce centre de 1948 à 1951, en allouant de grands domaines d'investigation à quelques jeunes chercheurs entreprenants ; il a évoqué l'attraction intellectuelle exercée sur beaucoup d'entre eux par les États-Unis, terre native d'une sociologie empirique professionnalisée dès les années 1920 (Mendras, 1995 ; Platt, 1996 et 1998b ; Chenu, 2001). 1946 est aussi l'année de la création de la VI^e section de l'École pratique des hautes études, dirigée par des historiens imprégnés de sociologie durkheimienne (Mazon, 1988 ; Pécaut, 1996). La période est encore marquée par la création d'organismes tels que l'INED (1945), l'INSEE (1946), le CREDOC (1953), qui réalisent des enquêtes statistiques auxquelles se référeront de nombreuses publications sociologiques.



Graphique 1. Les trois phases du développement de la sociologie à l'université et au CNRS depuis 1945.

SOURCE: Amiot, 1984; Bourdieu, Boltanski et Maldidier, 1971; Chapoulie et Dubar, 1991; Archives du CNRS.

En 1950, le CNRS se dote d'un comité national. Organisée en sections, cette instance joue un rôle consultatif mais très structurant dans l'évaluation des centres de recherche, la gestion des carrières des chercheurs, l'attribution de subventions à des revues, des ouvrages, des colloques. De 1950 à 1957, la sociologie relève d'une section « sociologie et psychologie sociale », de 1957 à 1991 d'une section « sociologie et démographie »¹. 1950 marque pour la France la naissance de la première catégorie collective de sociologues professionnels estampillés comme tels.

Les sections mettent en œuvre des procédures bureaucratisées d'étiquetage disciplinaire des chercheurs, des laboratoires, des revues, des collections. Dans les premières années de fonctionnement du CNRS, ces traits bureaucratiques sont assez peu affirmés parce que les sections, rassemblant la totalité des patrons des principales formations de recherche d'une discipline, sont un lieu d'expression directe des rapports de collégialité entre ces patrons². Mais lorsqu'une « communauté scientifique » dépasse une certaine taille, elle ne peut plus se reproduire par le biais d'un unique collègue au sein duquel chacun des membres connaît, ou est réputé connaître, les travaux de la plupart de ses collègues. Michael Mulkay estime qu'au-delà de 100 à 200 personnes le fractionnement en réseaux plus petits est inévitable (Mulkay, 1991, p. 59). Des seuils plus élevés ne peuvent être atteints qu'au prix de la mise en place de structures de décision à plusieurs niveaux engageant des délégations de

pouvoir. Les institutions telles que le CNRS ou les universités ont toujours présenté des caractéristiques hybrides de collégialité (recrutements et promotions sont principalement décidés par les chercheurs et universitaires eux-mêmes) et de bureaucratie (leurs membres relèvent d'une administration hiérarchisée). Avec l'organisation nationale en sections du CNRS ou du Conseil supérieur des universités et la structuration des revues autour de comités de rédaction faisant appel à des *referees*, c'est la collégialité elle-même qui se métamorphose, le contrôle par les pairs prenant des formes bureaucratisées et en partie anonymes au lieu de s'exercer au sein d'un réseau d'interconnaissance personnalisée.

L'effectif des chercheurs du CNRS classés comme sociologues est d'une vingtaine en 1950, d'une cinquantaine en 1958 (graphique 1). Le nombre des collaborateurs techniques spécialisés en sociologie est

1 – De 1970 à 1975, la compétence de cette section s'étend en outre à l'architecture. En 1991 une réforme du CNRS disperse les chercheurs en sociologie en de multiples sections, parmi lesquelles une seule, « sociologie, normes et règles », comporte le mot « sociologie » dans son intitulé ; le dénombrement des chercheurs sociologues du CNRS devient dès lors une opération complexe – celui des sociologues des autres organismes de recherche publique, ORSTOM, puis IRD, INRA, INSERM, etc., a toujours été difficile.

2 – En 1959 sont membres de la section 30 « sociologie et démographie » : G. Gurvitch (président, faculté des lettres de Paris), R. Aron (faculté des lettres, Paris), G. Balandier (EPHE), J. Berque (Collège de France), F. Bourricaud (faculté des lettres, Bordeaux), J. Carbonnier (faculté de droit, Paris), P.-H. Chombart de Lauwe (CNRS), G. Davy (Institut), G. Friedmann (EPHE, CNAM), P. George (faculté des lettres, Paris), V. Isambert-Jamati (CNRS), H. Lefebvre (CNRS), J. Maître (CNRS), P. Naville, Poncin (médecine), A. Sauvy (INED), J. Stoetzel (faculté des lettres, Paris), J. Sutter (INED), A. Touraine (EPHE), J.-P. Trystram (faculté des lettres, Aix-en-Provence).

plus difficile à évaluer. Le dispositif des périodiques, fortement dépendant du CNRS quant à ses moyens en personnel de secrétariat et souvent en subventions, se limite d'abord aux *Cahiers internationaux de sociologie*, lancés par Georges Gurvitch en 1946, et à *L'Année sociologique*, dont la troisième série débute en 1949. Les *Archives de sociologie des religions* sont créées en 1956, dans la foulée de la constitution en 1954, au sein du CES, du groupe de sociologie des religions. L'Association internationale des sociologues de langue française est fondée en 1958 à l'initiative de G. Gurvitch et du sociologue belge Henri Janne, en vue non seulement de promouvoir la sociologie francophone, mais aussi de contrebalancer les orientations méthodologiques favorables à l'enquête par questionnaire, qui s'expriment fortement – et le plus souvent en anglais – au sein de l'Association internationale de sociologie créée en 1948 avec le soutien de l'UNESCO (Platt, 1998a).

Dans le même temps, l'enseignement universitaire conserve les caractéristiques dominantes qui étaient les siennes dans l'entre-deux-guerres : il ne s'est guère émancipé de la philosophie, les programmes expriment une conception livresque de la discipline. Il n'y a que quatre chaires de sociologie, deux à la Sorbonne, une à Strasbourg, une à Bordeaux. Depuis 1920, la licence de philosophie comprend un certificat de « morale et sociologie ».

Exceptionnellement, la faculté des lettres de Paris délivrait un certificat de sociologie qui n'était intégré dans aucune licence régulière [...]. Mais aussi bien dans le cadre de la licence de philosophie que dans le cadre du certificat de sociologie de la faculté des lettres de Paris, il n'y avait pas une intention manifeste de former des sociologues ; bien plutôt s'agissait-il d'informer de la discipline sociologique des étudiants qui trouvaient ailleurs leur discipline fondamentale (Granai, 1965, p. 120).

Les sujets de « composition écrite » soumis aux étudiants du certificat de sociologie de la faculté des lettres de Paris de 1944 à 1950 témoignent de l'absence de références à la sociologie empirique. Les questions sont, par exemple : « Quel est l'apport de la sociologie dans le problème des valeurs ? » (novembre 1946), « Les principaux éléments constitutifs d'une société humaine, leur mode d'intégration et leur degré de stabilité » (juin 1947) ou « En quoi la sociologie peut-elle éclairer la connaissance du droit ? » (octobre 1950 ; De Bie, Lévi-Strauss, Nuttin et Jakobson, 1954, p. 222). La sociologie gurvitchienne, bien qu'elle se définisse comme un « hyper-empirisme », s'inscrit dans cette tradition académique. Sa vigoureuse emprise sur la vieille Sorbonne est battue en brèche par quelques sociologues plus tournés vers l'enquête, au premier rang desquels Jean Stoet-

zel, qui introduit à l'IFOP et à l'INED les méthodes de sondage mises au point aux États-Unis dans les années 1930.

On peut donc, très schématiquement, discerner deux secteurs institutionnels principaux dans la sociologie française de l'après-guerre (Bucher et Strauss, 1992, parleraient de segments). Celui de la recherche publique, centré sur le CNRS, est tourné vers l'enquête et l'observation du monde contemporain. Alors que le côté universitaire, centré sur la Sorbonne, fait plus de place aux adeptes du travail individuel en bibliothèque. Deux ouvrages collectifs rédigés à la fin des années 1950, le *Traité de sociologie du travail* dirigé par G. Friedmann et P. Naville (Paris, Armand Colin, 1962) et le *Traité de sociologie* dirigé par G. Gurvitch (Paris, PUF, 1958), témoignent à la fois des spécificités de ces segments et de leur capacité à œuvrer en commun dans certaines limites³.

C'est seulement au cours de la période suivante que l'Université va tirer les conséquences de la redéfinition de la discipline, qui a été entreprise par les chercheurs dans le cadre du CNRS.

1958-1976, l'élargissement de l'assise institutionnelle de la discipline

Nommé professeur à la Sorbonne en 1955 après avoir travaillé principalement comme journaliste depuis la Libération, Raymond Aron est à l'origine de la création de la licence de sociologie (1958). Comme celle de psychologie (1947), cette licence marque l'ambition pour la discipline de déboucher sur l'exercice d'une activité professionnelle en dehors du monde universitaire et des organismes de recherche. C'est en 1958 également que les facultés des lettres deviennent facultés des lettres et sciences humaines. Dans un contexte de croissance économique soutenue et alors que les analyses du sens et de la portée des transformations sociales en cours à l'échelle de la planète – rapports Est-Ouest, décolonisations – donnent lieu à des affrontements extrêmement vifs, l'intérêt pour les sciences sociales se développe.

En 1966, la réforme dite « Fouchet » (du nom du ministre de l'Éducation nationale du moment) étoffe le dispositif des enseignements avec la création d'un premier cycle de deux ans, le DUEL (diplôme universitaire d'études littéraires), ensuite transformé en DEUG (diplôme d'études universitaires générales), qui comporte une mention « sociologie » – alors que cette discipline était auparavant absente de l'année de

3 – G. Balandier, G. Friedmann, A. Girard, P. Mercier, J.-D. Reynaud et J.-R. Tréanton contribuent aux deux traités.

propédeutique – et la mise en place de la maîtrise. Elle rompt le lien organique avec les sciences économiques: le certificat d'économie politique et sociale était une composante obligatoire de la licence de 1958, l'économie devient optionnelle, l'ancrage dans les facultés littéraires se renforce. Avant même la création de la maîtrise, les licenciés de sociologie parisiens pouvaient suivre à l'École pratique des hautes études, à la fin des années 1960, les deux années d'enseignement de l'EPRASS (enseignement préparatoire à la recherche appliquée en sciences sociales, centré sur quatre disciplines, la psychologie, la sociologie, la linguistique et l'ethnologie), dispositif pré-curseur de l'ensemble maîtrise-DEA. Beaucoup des étudiants passés par l'EPRASS sont par la suite devenus chercheurs ou enseignants-chercheurs.

Le nombre des enseignants de sociologie, d'une vingtaine en 1958, atteint la centaine en 1968 et environ 300 dix ans plus tard. En 1969, une section de sociologie est créée au sein du Comité consultatif des universités (CCU). L'émancipation à l'égard de la philosophie, section dont relevaient auparavant les enseignants de sociologie, intervient ainsi dix-neuf ans après que la sociologie et la psychologie sociale ont été constituées en section du CNRS. La nouvelle section du CCU englobe l'ethnologie, qui va prendre à son tour son indépendance. La sociologie formera alors avec la démographie une section dont le périmètre demeurera stable, en dépit des multiples réformes des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs⁴. L'émergence de ces découpages institutionnels peut s'analyser comme le produit des aspirations des enseignants-chercheurs en sociologie à échapper à la protection de leurs collègues philosophes – comme la psychologie expérimentale avait pris son autonomie au sein de l'université allemande en s'émancipant de la recherche médicale (Ben David et Collins, 1997).

Les effectifs du CNRS continuent de progresser, vivement jusqu'en 1964 (date à laquelle le chiffre de cent est atteint), plus lentement ensuite. Les centres de recherche se multiplient. La panoplie des revues s'élargit: *Sociologie du travail* est créé en 1959, la *Revue française de sociologie*, les *Archives européennes de sociologie*, *Communications* et *Études rurales* en 1960, *Actes de la recherche en sciences sociales* en 1975. Cette liste ne connaît pas d'élargissement majeur après 1975: aucune des revues de création ultérieure n'est présente en 1999 dans plus de cent bibliothèques universitaires (tableau 1)⁵.

En 1966, la France accueille à Évian le congrès mondial de l'Association internationale de sociologie; la Société française de sociologie, créée en 1962, a vu ses activités prendre une ampleur significative à l'oc-

TABLEAU I.
DIFFUSION DES REVUES FRANÇAISES DE SOCIOLOGIE
DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES EN 1999

(seuil: 100 institutions abonnées)

Titre	Bibliothèques abonnées	Année de création de la revue
<i>Revue française de sociologie</i>	309	1960
<i>Actes de la recherche en sciences sociales</i>	286	1975
<i>Sociologie du travail</i>	264	1959
<i>Études rurales</i>	203	1960
<i>Cahiers internationaux de sociologie</i>	195	1946
<i>L'Année sociologique (3^e série)</i>	164	1949
<i>Espaces et sociétés</i>	131	1970
<i>Archives de sociologie des religions</i>	105	1955

SOURCE: site de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

casion de la préparation de ce congrès. En 1970, le CNRS se dote d'un bulletin bibliographique spécifiquement consacré à la sociologie et à l'ethnologie (Tréanton, 1992, p. 494). La recherche sociologique française demeure très parisienne: en 1972, sur les 130 chercheurs du CNRS, 15 seulement travaillent en province.

La question de la mise en place d'une qualification professionnelle au titre de la sociologie viendra en 1964, avec la présentation par Jean-René Tréanton, dans le cadre de la Société française de sociologie, d'un projet de diplôme d'expert sociologue qui restera sans suite (Drouard, 1982; Heilbron, 1986, p. 71). En 1965, Alain Touraine évoque les débouchés souhaitables pour la sociologie en dehors des organismes de recherche et universitaires – il ne donne pas de précisions sur la nature de ces débouchés: « La sociologie ne peut se développer que si elle devient une profession, si elle représente un ensemble de connaissances créées, transmises et utilisées. En France, l'effort principal s'est porté jusqu'ici sur le développement de la recherche sociologique. Choix très raisonnable, mais qui aboutirait à des conséquences irrationnelles si on croyait possible d'assurer le progrès de la recherche sans renforcer en même temps l'enseignement et sans créer de débouchés autres que la

4 – En 1982 le CCU fait place au Conseil supérieur provisoire des universités, auquel succèdent en 1983 le Conseil supérieur des universités et, depuis 1987, le Conseil national des universités.

5 – Parmi les revues présentes dans 20 à 100 des bibliothèques universitaires françaises, on trouve, par ordre de diffusion décroissante, *L'Homme et la société* (création, 1966), *Genèses* (1990), *Sciences sociales et santé* (1982), *Sociétés contemporaines* (1990), *Archives européennes de sociologie* (1960), *Revue du MAUSS* (1988), *Bulletin de méthodologie sociologique* (1983), *Enquête* (création 1995, en sommeil depuis 1998), *Raisons pratiques* (1990), *Sociétés* (1984).

recherche et l'enseignement eux-mêmes » (cité dans Grani, 1965, p. 127, souligné dans le texte).

En 1966, le Groupe d'étudiants en sociologie de l'université de Paris (GESUP) revendique une « formation plus technique et plus spécialisée qui devait correspondre aux exigences d'une "profession" pour laquelle les praticiens devaient développer une "déontologie" » (Heilbron, 1986, p. 70).

La recherche contractuelle connaît, dans les années 1960 et 1970, un essor difficile à chiffrer mais certainement massif. Elle est surtout financée par des organismes publics, avec la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, le CORDES (Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social), la Mission de la recherche urbaine, la Caisse nationale des allocations familiales, plus tard la MIRE (Mission information recherche expérimentation). Michel Amiot a analysé la « complicité querelleuse des planificateurs et des sociologues » dans le domaine des études urbaines (Amiot, 1986, p. 11), Michel Marié a expérimenté, puis décrit la « formule d'association où devaient se frotter géographes, économistes, démographes et sociologues, sous l'autorité de l'ingénieur » (Marié, 1989, p. 35). Si les équipes qui se constituent dans les « administrations de mission » ou les services d'études des ministères s'ouvrent à des contractuels sociologues et financent des études sociologiques, aucun des corps d'ingénieurs ou d'administrateurs de l'État ne fait de place significative à la sociologie comme composante de formation. La durée de vie des cabinets d'études sociologiques est souvent brève, beaucoup de leurs membres se tournent à terme vers l'université et le CNRS pour trouver un emploi stable.

En 1965, deux colloques marquants témoignent d'une reconnaissance de la sociologie par de hauts responsables de la comptabilité nationale et de la planification française (Amiot, 1986, p. 49); l'un, dirigé par Pierre Bourdieu et Alain Darbel (statisticien de l'INSEE), donne lieu à la publication du *Partage des bénéfices* (Darras, 1966), l'autre, le premier qu'organise la Société française de sociologie, à celle de *Tendances et volontés de la société française* (Reynaud [sous la dir. de], 1966). On est encore loin du niveau de reconnaissance sociale atteint par la sociologie aux États-Unis lorsqu'en 1933 le président Hoover avait préfacé le *Recent Social Trends* dirigé par le sociologue statisticien Ogburn (Heilbron, 1986, p. 65), mais la capacité des sociologues à figurer comme experts en matière d'analyse des tendances des sociétés contemporaines est de plus en plus largement reconnue. Elle s'affirme encore avec la publication de *Données sociales*, dans laquelle l'INSEE, à partir de 1973,

caractérise les évolutions de la société française en faisant appel à la collaboration de divers sociologues. Au-delà des dialogues entre sociologues et administrations publiques, une demande multiforme se développe en direction des sciences sociales. L'édition de livres et revues prospère (Chaudron, 1994), des étudiants étrangers viennent en France préparer des thèses. Si les historiens jouaient de longue date un rôle public privilégié de « gardiens de la mémoire » (Charle, 1995, p. 22), les sociologues apparaissent, eux, comme des déchiffreurs de tendances et comme les producteurs, en concurrence avec des économistes, des politistes, des philosophes, des journalistes, de catégories d'analyse au moyen desquelles il est possible de penser le monde contemporain. L'influence de la sociologie et des autres sciences sociales s'exprime aussi dans la diffusion de méthodes d'observation et d'analyse telles que le sondage d'opinion, l'entretien approfondi, l'argumentation statistique, dont les rudiments deviennent une composante de la culture générale.

En 1968, le mot « sociologie », qui auparavant n'avait guère cours en dehors des sphères académiques, passe dans le langage commun, grâce notamment au rôle fameux de certains étudiants de sociologie de Nanterre dans le déclenchement des « événements de mai ». Les enseignants de sociologie sont profondément divisés et, quand la carte universitaire qui se dessine après Mai 1968 consacre l'éclatement de la faculté des lettres et sciences humaines de Paris, la redistribution des enseignants dans les nouveaux départements de sociologie exprime des clivages à la fois politiques et scientifiques.

En 1970 l'enseignement secondaire s'ouvre aux « sciences économiques et sociales », qui accèdent ainsi à un niveau de reconnaissance auparavant réservé aux sciences et aux humanités classiques. Sociologie et économie sont les deux composantes majeures de ces enseignements, qui se caractérisent par une ouverture interdisciplinaire assez marquée. Le terme de « sociologie », à la différence de celui d'« économie », n'apparaît ni dans les intitulés définissant les matières au programme des classes de second cycle des lycées, ni dans ceux des concours de recrutement. Les écoles normales supérieures se dotent de sections de SES à partir de 1972 et l'agrégation de sciences sociales est créée en 1976 (Simler, 1996).

En une vingtaine d'années s'est donc constitué un vaste ensemble d'institutions au travers desquelles la sociologie a acquis en France une assise sans précédent. Ce dispositif ne va plus connaître d'adjonction majeure – à l'exception de la création des DESS (diplômes d'études supérieures spécialisées) – dans la

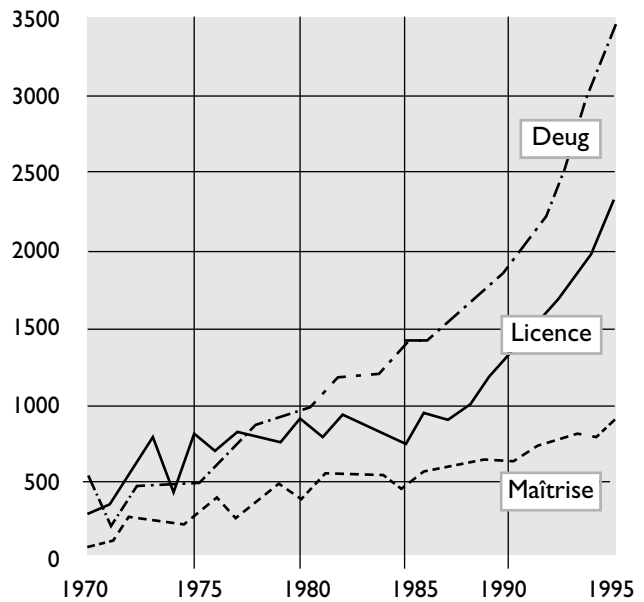
période suivante. Les deux secteurs de la recherche publique et de l'université ont été entraînés dans une dynamique de croissance qui leur a été largement commune. Quels furent les débouchés pour les étudiants ? Il semble que les premières générations de diplômés de sociologie aient assez aisément accédé à des emplois de cadre ou d'un niveau équivalent, dans le monde académique et aussi en dehors de celui-ci. Dans les années 1960, ce sont la planification urbaine et l'aménagement du territoire qui drainent les diplômés. En 1971, la loi sur la formation continue a suscité l'émergence d'organismes de formation à l'animation desquels les sociologues ont largement participé. Autour de Michel Crozier et du Centre de sociologie des organisations s'est tissé un réseau de liens avec les états-majors de grandes firmes au travers desquels des sociologues, souvent aussi diplômés de sciences politiques, ont trouvé des emplois. Aucune ébauche d'organisation corporative, tendant à obtenir qu'en dehors du monde académique l'exercice de la profession de sociologue s'effectue sur un marché du travail réservé aux diplômés de la discipline, ne s'est pourtant dessinée.

1976-2000, la sociologie dans l'université de masse

L'année 1976 (création de l'agrégation de sciences sociales) n'est ici qu'un repère parmi d'autres : de la période précédente à celle-ci, la transition est progressive. L'évolution vers une université de masse (Jarousse, 1984 ; Dubet, 1994) est en effet un processus continu, marqué toutefois par une accélération dans la première moitié des années 1990.

Vers 1975, environ 500 diplômes de premier cycle de sociologie étaient délivrés annuellement ; en 1995, 3 500 (graphique 2). Le DEUG de sociologie connaît ainsi de manière amplifiée l'évolution générale des effectifs universitaires : le nombre total d'étudiants dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) avait progressé de 2,2 % par an de 1970 à 1980 et de 3,2 % par an de 1980 à 1990, le rythme passe à 4,3 % par an de 1990 à 1995.

La progression est moins rapide pour les licences et surtout pour les maîtrises de sociologie (de 300 vers 1975 à 800 vers 1995 [graphiques 2 et 3]). Au milieu des années 1970, à trois DEUG décernés correspondaient, deux ans plus tard, deux maîtrises environ. Vingt ans plus tard, on ne compte plus qu'une maîtrise pour trois DEUG⁶. Les prises d'emploi en cours d'études sont fréquentes⁷. Si les étudiants de licence et de maîtrise sont en majorité issus d'un DEUG de sociologie, la représentation commune selon laquelle les différents cycles de sociologie constituent une



Graphique 2. Diplômes de 1^{er} et 2^e cycles délivrés annuellement en sociologie, 1970-1995.

« filière » est quelque peu illusoire du fait de la fréquence des abandons, des réorientations, des conversions tardives à la sociologie⁸.

Les créations d'emplois d'enseignants dans les universités sont, depuis plusieurs décennies, commandées principalement par l'évolution des effectifs étudiants. Le ministère de l'Éducation nationale, parfois sous la pression de grèves étudiantes, alloue des postes aux établissements de manière à réduire certains phénomènes de sous-encadrement. Il ne s'agit pas cependant d'opérer de péréquation entre les grands secteurs correspondant aux anciennes facultés, le taux d'encadrement considéré comme désirable au terme des normes ministérielles reste bien plus élevé en sciences qu'en lettres et sciences

6 – Dans son étude du devenir de la cohorte des bacheliers de 1983 entrés en premier cycle à la rentrée 1983, le CEREQ a observé que le taux de passage en deuxième cycle trois ans plus tard (en 1986-1987) était de 44 % pour les étudiants de DEUG de sociologie, soit un taux assez voisin de la moyenne générale (45 %) ; mais les abandons étaient particulièrement fréquents dès la première année (32 %, contre 25 % pour l'ensemble) [Charlot et Pigelet, 1989, p. 86].

7 – Une enquête du CEREQ permet de caractériser la situation en mars 1983 des étudiants sortis diplômés en 1981 des formations de second cycle de lettres et sciences humaines. « Spécialité à effectifs très faibles, la sociologie de même que la psychologie n'est pas orientée vers l'enseignement mais présente en revanche un fort taux d'accès au troisième cycle (51 %). L'importance des titulaires d'un concours y est donc réduite (6 % de concours de l'enseignement), l'accès aux concours administratifs étant plus fréquent (13 %). Le processus d'insertion est voisin de celui des étudiants de psychologie avec environ 50 % de prise d'emploi pendant les études » (Charlot et Pigelet, 1987, p. 53).

8 – Les sociologues « purs » représentent un tiers des 189 diplômés de sociologie (de niveau maîtrise, DEA et thèse) étudiés par Odile Piriou (Piriou, 1999, p. 274).

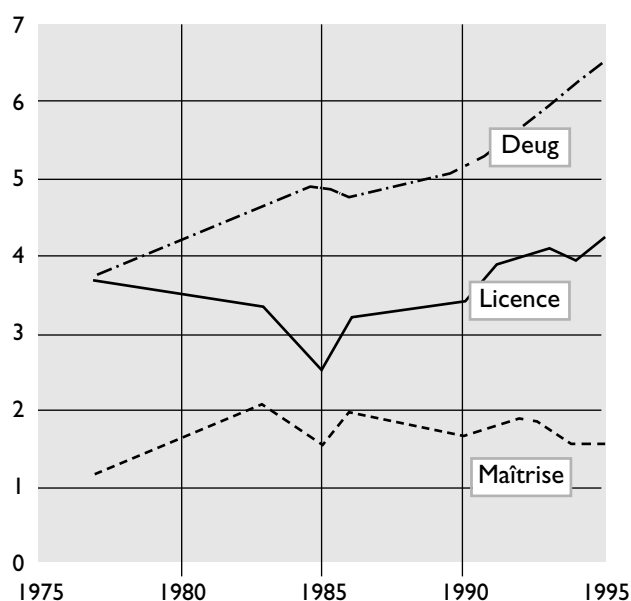
humaines ou en droit. Il ne s'agit pas non plus de restreindre l'accès aux formations dont les débouchés sont les plus incertains. Cette politique a permis de limiter la progression des dépenses liées à l'accroissement de la demande d'études supérieures, les disciplines les plus accueillantes face à cette demande étant aussi celles dont les normes d'encadrement (volume horaire annuel d'enseignement, part des cours magistraux et des enseignements en plus petits groupes, taille moyenne des groupes) sont les moins exigeantes. Le DEUG de sociologie sanctionne une scolarité comportant environ sept cent cinquante heures d'enseignement sur deux ans, ce qui le range parmi les premiers cycles les moins astreignants pour les étudiants. Les travaux dirigés ne représentent qu'une petite fraction de cet horaire, les contrôles d'assiduité y sont rares, le nombre d'inscrits par groupe est souvent supérieur à 40. Les enquêtes du CREDOC ou de *L'Étudiant* montrent que le temps hebdomadaire consacré aux études est plus faible en lettres et sciences humaines que dans les autres cursus (Jarousse, 1984, p. 203).

Une autre manière d'améliorer à peu de frais les taux d'encadrement est d'affecter aux universités des postes correspondant à des statuts de l'enseignement secondaire (agrégés, capésiens) qui n'ont pas d'obligations de recherche et qui doivent – sauf décharge spécifique – assurer un service d'enseignement deux fois plus lourd que celui des maîtres de conférences ou des professeurs des universités. En 2000-2001, 107 agrégés et 118 certifiés de sciences économiques et sociales sont en poste dans le supérieur. La même année, 184 professeurs et 505 maîtres de conférences

titulaires ou stagiaires relèvent de la section de sociologie et démographie. En admettant que la moitié des heures fournies par les agrégés et certifiés de SES relèvent de la sociologie, on chiffre donc à 25 % environ la part des heures statutaires fournies par des enseignants du second degré.

L'effort pédagogique se déplace vers les premiers cycles : l'enseignant moyen de sociologie (artefact à la pertinence très limitée) délivre un nombre accru de diplômes de premier cycle, et un nombre à peu près stable de maîtrises de sociologie (graphique 3 [l'activité enseignante s'exerce aussi dans d'autres cursus, où la part de la sociologie est difficile à cerner])⁹. Il se rapproche aussi d'une demande étudiante de plus en plus diffuse sur l'ensemble du territoire, et est donc de plus en plus souvent provincial. De 1983 à 1997, l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de sociologie et démographie passe dans la région parisienne de 114 à 209 et en province de 140 à 351. L'enseignant moyen s'éloigne donc du modèle de l'intellectuel parisien fortement engagé dans les tâches universitaires les plus nobles (encadrement doctoral, publications, édition). Une discipline très proche, l'ethnologie, qui elle ne délivre pas de diplômes de premier cycle, a vu ses effectifs croître à un rythme plus faible (+ 2,6 % par an de 1983 à 1997, contre + 5,2 % pour la sociologie) et a conservé une plus forte composante parisienne (42 % de postes dans la région parisienne en 1997 contre 37 % pour la sociologie-démographie).

Les études du CEREQ sur les parcours étudiants mettent en relief, à l'échelon de l'ensemble des disciplines des lettres et sciences humaines, une rupture intervenue au cours des années 1970.

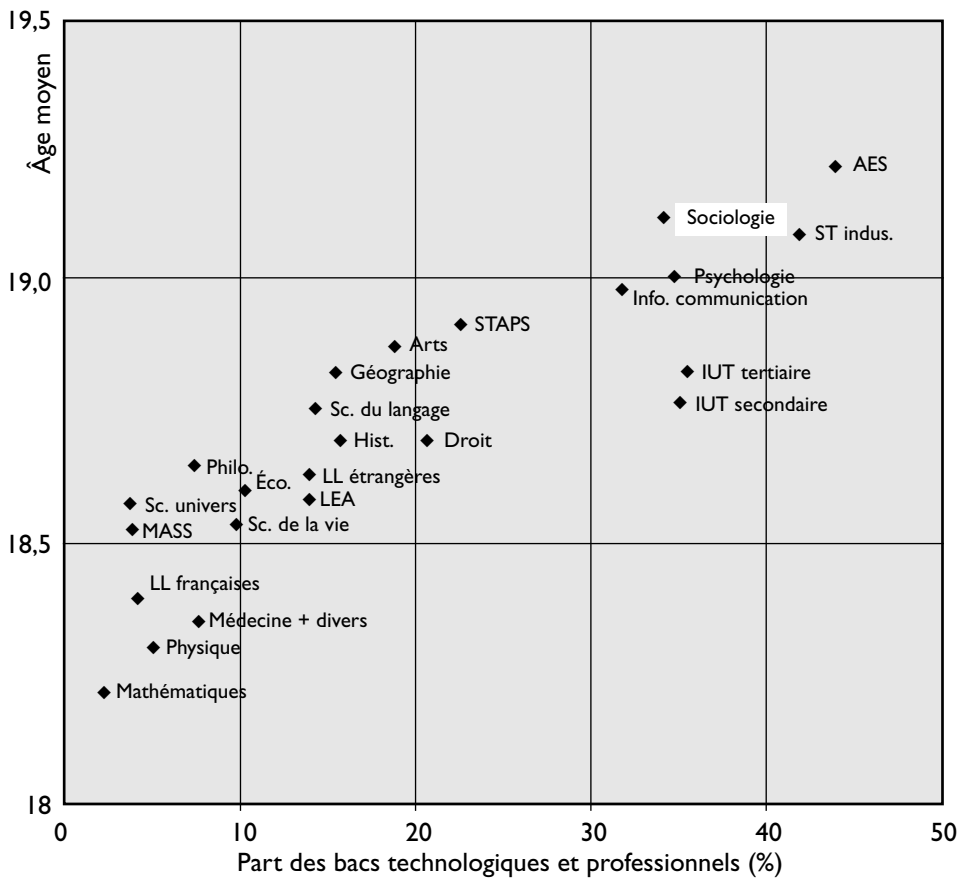


Graphique 3. Taux de diplômés des deux premiers cycles par enseignant titulaire de sociologie-démographie, 1977-1995.

La fin des années 1970 et le début des années 1980 font ainsi apparaître un rendement moyen très inférieur à celui du début des années 1970 ; le rôle du premier cycle s'est modifié : d'une part la fonction de réorientation vers d'autres études supérieures s'est accrue, mais, d'autre part, le flux d'abandons de l'enseignement supérieur est également en hausse.

À l'issue des premiers cycles de lettres-sciences humaines, les réorientations se sont faites essentiellement en direction des formations supérieures technologiques courtes : IUT, écoles paramédicales et des services médico-sociaux, écoles littéraires (documentalistes, bibliothécaires, traducteurs, etc.) ou encore vers des formations artistiques ou des écoles commerciales (Charlot et Pigelet, 1987, p. 19).

9 – Le graphique 3 est établi à partir des effectifs des enseignants-chercheurs titulaires (professeurs, maîtres-assistants, maîtres de conférences) relevant de la 19^e section (sociologie, démographie) du Conseil national des universités. Ces enseignants interviennent aussi dans d'autres filières, et des enseignants d'autres disciplines, ainsi que des enseignants relevant d'autres statuts, interviennent dans les filières de sociologie.



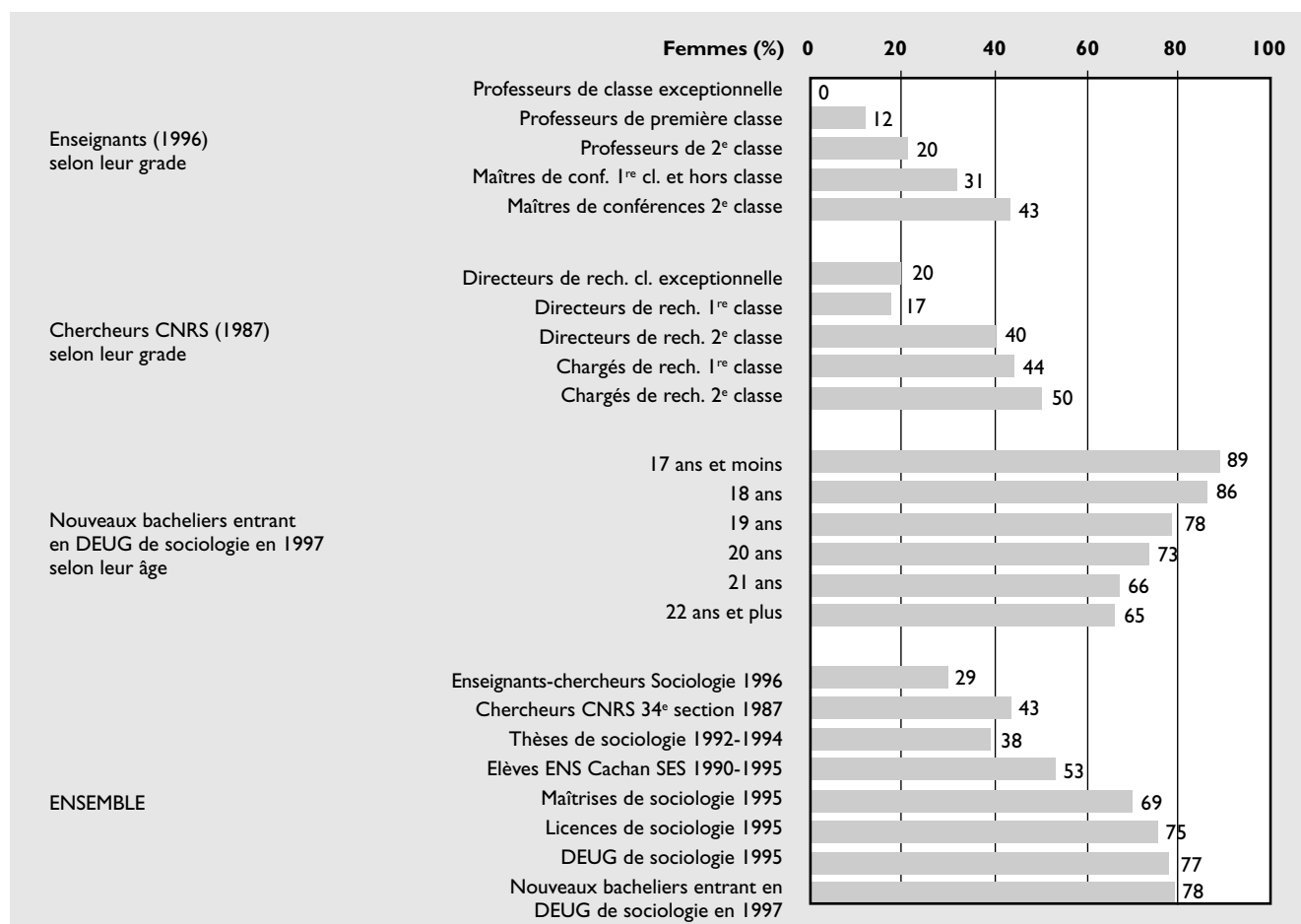
Graphique 4. Origine scolaire et âge des nouveaux bacheliers, par discipline universitaire à la rentrée 1997.
SOURCE: MENRT, DPD-C2.

La sociologie figure dans un peloton de disciplines de création récente, qui se retrouvent en première ligne pour l'accueil d'étudiants ayant obtenu le baccalauréat dans des conditions moyennes ou difficiles (graphique 4). L'intérêt pour des disciplines centrées sur la compréhension du monde contemporain est présent dans la demande étudiante qui se tourne vers les sciences de l'homme et de la société, mais bon nombre des nouveaux inscrits en sociologie ont tenté en vain de s'inscrire dans d'autres formations¹⁰. Une part croissante des poursuites d'études est imputable à la menace du chômage ou de la perte d'une couverture sociale. Bien des inscriptions en maîtrise viennent après un échec au concours d'entrée en institut universitaire de formation des maîtres en vue du professorat des écoles, des orientations en DEA font suite à une candidature infructueuse en DESS. D'assez nombreux enseignants de sociologie, soucieux des inégalités sociales et de l'importance du rôle de l'école dans la reproduction ou la réduction de ces inégalités, apportent leur pierre à la construction d'une société plus juste en accueillant « avec les moyens du bord » un public naguère exclu des universités et encore rejeté par d'autres disciplines. Une telle orientation se trouve confortée par le fait que, pour certains étudiants d'origine populaire, la venue à l'université peut acquérir la valeur d'une expérience de décentrement social favorable à l'éclosion de grands

talents sociologiques, sur le modèle de Hoggart de *The Uses of Literacy* (Hoggart, 1957).

L'orientation vers des cursus peu sélectifs d'étudiants ayant obtenu le baccalauréat dans de bonnes conditions est surtout le fait des filles, plus libres que les garçons, semble-t-il, de faire passer le goût intrinsèque pour le contenu d'une formation avant la maximisation de l'espérance de gain sur le marché du travail. Les bachelères de 1997 inscrites en DEUG de sociologie à la rentrée de la même année sont âgées en moyenne de 19 ans, les bacheliers de 19 ans et 5 mois. Parmi les nouveaux inscrits, il y a près de neuf filles sur dix étudiants « à l'heure » (18 ans ou moins à l'inscription en première année de DEUG), et deux sur trois seulement parmi ceux âgés de 21 ans ou plus (graphique 5).

10 – « Les sciences humaines accueillent un fort pourcentage d'indécis ou de bacheliers qui n'ont pas été admis dans la filière qu'ils souhaitent » (CREDOC, Consommation et modes de vie, n° 110, 1996, p. 4). 19 % des élèves de terminale ES expriment un premier choix d'orientation en faveur d'une discipline des lettres et sciences humaines, alors que 35 % des entrants se retrouvent dans ces disciplines. Beaucoup des tentatives malheureuses concernent les DUT de travail social ou d'autres formations de travailleur social, dont le premier cycle de sociologie (abouti ou non) devient assez souvent une sorte de propédeutique. En 1986, 15 % des étudiants qui s'étaient inscrits en DEUG de sociologie à la rentrée 1983 se sont réorientés vers les formations du secteur paramédical et du travail social (Charlot et Pigelet, 1989, p. 89).



Graphique 5. La place des femmes dans la sociologie académique française.

L'écart se creuse entre les formations opérant une sélection à l'entrée et celles qui sont librement accessibles aux bacheliers. En une quinzaine d'années, la part des titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel a sensiblement progressé en sociologie, passant de 25 % à 33 % des bacheliers nouvellement inscrits en premier cycle¹¹. Les DEUG d'administration économique et sociale, de psychologie, d'histoire, de langues étrangères appliquées ont connu des évolutions similaires. Dans les IUT, en revanche, la part des bacs technologiques et professionnels diminuait. À l'automne 1997, le ministère de l'Éducation nationale entendait pénaliser les IUT qui recruteraient une proportion de bacheliers technologiques et professionnels inférieure à la moyenne (et favoriser ceux qui en recruteraient une proportion supérieure) en modulant son financement, auparavant proportionnel au nombre d'étudiants; la contribution aurait été diminuée ou majorée de 20 % au-delà d'un certain écart à la moyenne. Un mouvement de grève soutenu par les directions s'est répandu dans les IUT et le projet a été retiré. Par la suite, le taux d'accès direct en IUT des bacheliers généralistes a continué de progresser, celui

des titulaires d'un baccalauréat technologique de diminuer, la probabilité d'aller en IUT devenant nettement plus élevée après l'obtention d'un bac général qu'après celle d'un bac technologique¹².

Une formation sans débouchés types

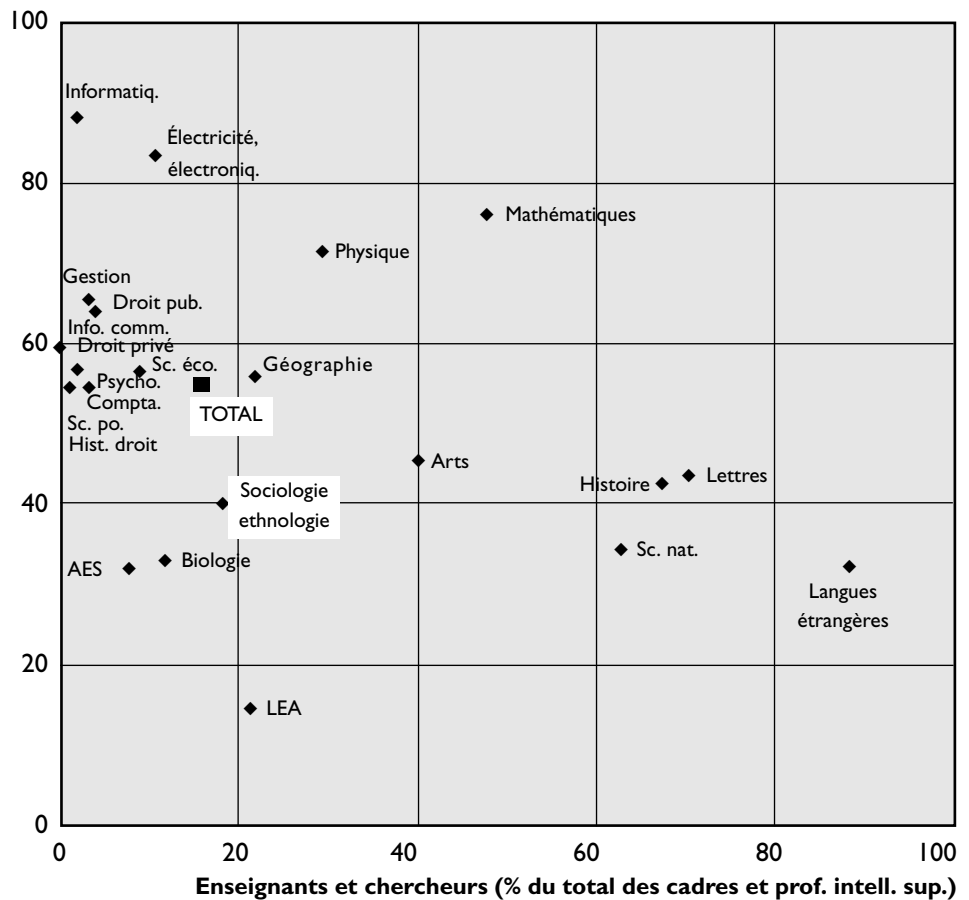
Caractériser le devenir professionnel des diplômés de sociologie est un exercice difficile : les effectifs concernés sont trop faibles pour que la discipline soit représentée de manière significative dans des enquêtes par sondage, les taux de réponse aux enquêtes postales, en partie proportionnels à la valeur des diplômes, sont modestes¹³, la fréquence des réorientations et des cumuls de titres rend complexe l'évaluation de l'effet

11 – Cette part passe de 25 % en 1983-1984 (source CEREQ) à 34 % en 1997-1998 et 32 % en 2000-2001 (source : MENRT, DPD-C2).

12 – La probabilité pour un bachelier de s'inscrire en IUT l'année de l'obtention d'un baccalauréat général était de 8,6 % en 1995, elle atteint 11,5 % en 2000. Pour le titulaire d'un baccalauréat technologique, le taux d'accès en IUT baisse de 10,3 à 9,4 %.

13 – Les taux de réponse sont de 22 % pour l'enquête postale du CEREQ sur les entrées dans la vie active de 1991 auprès des titulaires d'un diplôme de sociologie allant du DEUG au doctorat (Martinielli, 1994, p. 28) et de 17 % pour celle d'Odile Piriou auprès des diplômés de 2^e et 3^e cycles de 1984-1985 (Piriou, 1999, p. 22).

Cadres et professions intellectuelles supérieures (% du total des emplois)



Graphique 6.
Emplois occupés en 1991 par les titulaires d'une maîtrise, d'un DEA ou d'un DESS.
 SOURCE: (Martinelli, 1994).
 CHAMP: étudiants titulaires d'une maîtrise, d'un DEA ou d'un DESS en 1988, non réinscrits l'année suivante.

propre de la formation en sociologie. Souvent les auteurs des comptes rendus d'enquêtes limitent les fluctuations aléatoires en regroupant plusieurs niveaux de sortie correspondant à des horizons professionnels sensiblement différents, alors qu'une enquête postale réalisée par Odile Piriou six ou sept ans après la fin des études fait apparaître que 65 % des répondants titulaires d'un DEA de sociologie (et 74 % des titulaires d'une thèse) se définissent comme sociologues, contre 30 % des sortants du niveau maîtrise (Piriou, 1997, p. 204). Le niveau de sortie en deçà duquel les perspectives de professionnalisation sont très faibles était celui de la maîtrise, dans les années 1980 il devient celui du DEA ou d'un DESS. Le seul diplôme qui conduise à un débouché type sinon majoritaire, du moins bien identifié, est la thèse: d'après l'enquête d'Odile Piriou, sur 69 docteurs de 1984 et 1985, 33 sont enseignants du supérieur ou chercheurs en 1991 (Piriou, 1999, p. 271). C'est l'étude du devenir des diplômés de niveau inférieur à la thèse qui permet de caractériser les débouchés de la sociologie en dehors du monde académique. Une enquête du CEREQ réalisée en 1991 permet de comparer différentes disciplines. Les diplômés de sociologie et d'ethnologie, comme ceux de psychologie, d'AES et de LEA, accèdent au marché du travail dans

des conditions plus défavorables que ceux issus des autres cursus. Trente-trois mois après une dernière année passée à l'université en deuxième ou troisième cycle, plus de un sur cinq a connu au moins six mois de chômage depuis la fin de ses études; chez ceux qui ont un emploi, le salaire médian est inférieur à 8 000 F (Martinelli, 1994, p. 28). L'auteur du rapport relève la grande diversité des emplois occupés: « L'entrée dans la vie active après un diplôme en sociologie est marquée par une tendance à la précarité et des salaires peu élevés. Dans l'enseignement, les débouchés se limitent essentiellement aux emplois d'instituteurs jusqu'au niveau du DEA. Seul le doctorat donne réellement accès à l'enseignement supérieur. Les diplômés n'occupent pas toujours des emplois qui correspondent à leur niveau: après le DEA, 45 % seulement accèdent à un poste de cadre. Le niveau des salaires s'en ressent: ceux-ci sont nettement inférieurs à ceux des autres diplômés. La gamme des emplois occupés en dehors de l'enseignement est tellement large qu'il est impossible de discerner des débouchés types » (Martinelli, 1994, p. 41). Le débouché modal de la sociologie est constitué par l'enseignement primaire (27 % du total des sortants ayant un emploi); les professions intermédiaires du travail social viennent ensuite avec une part de 8 % –

il serait plus satisfaisant de présenter des observations concernant des niveaux de diplôme plus homogènes¹⁴, mais les effectifs seraient très faibles, et les indications ne diffèrent pas massivement d'un niveau à un autre : les PEGC, instituteurs et assimilés représentent 27 % des sortants du niveau DEUG, 35 % au niveau licence, 25 % après la maîtrise et encore 24 % après un DEA ou un DESS.

Les concours de recrutement de l'enseignement secondaire constituent un exemple de définition largement extrinsèque du niveau requis pour un certain exercice professionnel. La part des étudiants formés principalement en sociologie parmi les reçus au CAPES et à l'agrégation de sciences économiques et sociales n'a jamais été bien importante, et elle tend à devenir insignifiante. Une étude de l'agrégation de sciences sociales indique que le recrutement de l'agrégation a d'abord concerné principalement des titulaires de diplômes de sciences économiques (Beaud, 1997). La part des étudiants de sciences politiques (issus notamment de l'IEP de Paris) a ensuite progressé. Puis, dans le prolongement de la création, en 1983, de l'option scientifique des classes préparatoires littéraires, ce sont des normaliens qui obtiennent les meilleures notes au concours, les chances des autres candidats devenant infimes en cas de réduction du nombre de places (le nombre de postes à pourvoir au concours externe était de 49 de 1990 à 1996, il passe à 27 en 2000 et à 28 en 2001). L'épreuve de mathématiques est un cauchemar pour la plupart des candidats de formation principalement sociologique. D'après l'enquête du CEREQ de 1991, les titulaires d'une maîtrise, d'un DESS ou d'un DEA de sociologie ayant réussi un concours de recrutement de l'enseignement secondaire sont en nombre infime (Martinielli, 1994). La sociologie se situe au même niveau que des disciplines qui ne sont pas enseignées dans le secondaire (psychologie, droit, information et communication, AES, LEA)¹⁵. Elle détient ainsi le privilège singulier de constituer une composante importante des programmes du CAPES et de l'agrégation de sciences économiques et sociales sans que pour autant les étudiants qui ont pratiqué cette seule discipline à l'université aient des chances significatives de réussir à ces concours.

La sociologie s'est trouvée présente dans nombre de DESS pluridisciplinaires créés au long des années 1990. Alors que l'édition de 1990 du recueil *Sociologie contemporaine* dirigé par J.-P. Durand et R. Weil recensait 9 DESS à composante sociologique significative, celle de 1997 en dénombre 30 (Durand et Weil, 1997, p. 683). Bien que formant un paysage quelque peu émietté, ces diplômes suscitent généralement de nombreuses candidatures étudiantes et constituent un

terrain d'institutionnalisation des rapports entre sociologues universitaires et professionnels intéressés par les sciences sociales. Le mot de sociologie, pas très « vendeur », apparaît rarement dans les intitulés de ces diplômes (3 fois sur 30), même lorsque cette discipline est la principale composante des enseignements. Les plus prestigieuses de ces formations – à l'IEP de Paris notamment – accueillent peu de candidats issus d'un cursus purement sociologique. Ces DESS, dont la création constitue, dans le champ des enseignements universitaires de sociologie, l'innovation institutionnelle majeure des années 1980-1990, se répartissent en quatre domaines de spécialisation : sociologie des organisations (15), sociologie urbaine et du « développement local » (6), sociologie des politiques sociales (5), sociologie de la culture (3). Dominique Desjeux distingue « trois grands marchés de la recherche et des « études de fond » en sociologie » : « Le premier marché est celui de la sociologie des organisations, au sens large. C'est un marché fortement parisien, concentré sur de très grosses entreprises et plutôt parapubliques comme EDF, GDF, Télécom, RATP, SNCF, PTT... Ce marché est déjà largement occupé par deux réseaux de sociologues de grande réputation, M. Crozier d'un côté et R. Sainsaulieu de l'autre [...].

« Le second marché est celui de la sociologie du quotidien et de l'étude du comportement des consommateurs. Il correspond au marketing. C'est aussi un marché parisien et de grosses entreprises [...] Il est déjà occupé par les psychologues ou les psychosociologues [...] Le marché du marketing est aussi occupé par les grandes écoles de commerce [...].

« Le troisième marché est celui de la sociologie urbaine, associé à celui du développement local. Il est beaucoup plus régional. Il est lié aux réseaux que les sociologues formés dans les grandes villes universitaires de province ont su tisser avec les municipalités. Il est aussi lié au ministère de l'Équipement dont les appels d'offres ont permis le maintien de la sociologie urbaine à un plan national [...] » (Desjeux, 1995, p. 96-98).

Seuls le premier et le troisième sont représentés dans la palette des DESS à composante sociologique.

14 – Pour la sociologie, 13 % des enquêtés sont titulaires du DEUG, 35 % de la licence, 20 % de la maîtrise, 26 % d'un DEA ou d'un DESS à dominante sociologique et 6 % du doctorat.

15 – La proportion (statistiquement non significative) des diplômés de sociologie ayant réussi un CAPES, un CAPET ou une agrégation est de 1 %. Environ 3 % des diplômés de sciences économiques aux niveaux bac + 4 et bac + 5 sont agrégés ou certifiés, 9 % des géographes, 19 % des physiciens et des naturalistes ; chez les littéraires et linguistes, les historiens et les mathématiciens, les proportions de certifiés et agrégés vont de 25 à 28 %.

L'étude des pratiques de consommation est absente, de même que celles de la santé et de l'éducation – cette dernière forme de sociologie spécialisée tend à se fondre dans les « sciences de l'éducation ». Le paysage de ces DESS reste donc lacunaire, sa lisibilité est assez faible. La progression des demandes d'inscription en DESS semble cependant témoigner des aspirations étudiantes à une plus forte professionnalisation de la sociologie. Bien des enseignants de sociologie sont sensibles à ces aspirations, moins nombreux sont ceux qui ont les capacités permettant d'y répondre. Souvent accaparés par l'encadrement des premiers cycles et diverses tâches de gestion de l'appareil universitaire, ils ne connaissent pas nécessairement les usages sociaux de la sociologie en dehors du monde académique, et le temps qu'ils consacrent à la mise en place de stages et d'autres liens externes n'est généralement pas compté dans leur service. Dans ces conditions, il arrive que leurs déclarations d'intérêt pour la professionnalisation de la sociologie restent de l'ordre d'un *wishful thinking* rituel.

« On ne se réclame pas de la sociologie, on s'en sert »

Les diplômés de sociologie qui occupent des emplois dans le secteur marchand ne sont pas portés à déployer la bannière de leur discipline. L'étude des libellés de profession tels qu'ils sont enregistrés en clair à deux enquêtes « emploi » de l'INSEE (1991 et 1998) montre que parmi les membres des professions libérales et les cadres ou ingénieurs des entreprises, le mot « sociologue » n'apparaît que 3 fois, « psychosociologue » 3 fois également, alors qu'« économiste » figure 26 fois et « psychologue » 109 fois. Lors d'une table ronde sur les usages de la sociologie dans les entreprises, un sociologue travaillant dans une agence de publicité déclarait : « Formellement, la sociologie n'existe pas en tant que telle dans mon univers professionnel. Ainsi n'y a-t-il ni titre ni fonction de sociologue. En revanche, il arrive, au détour d'une conversation, qu'on découvre que tel ou tel a fait des études de sociologie, et il est indéniable que cela crée une espèce de complicité [...] On ne se réclame pas de la sociologie : on s'en sert quand on pense que c'est l'instrument qui convient » (Durand et Weil, 1997, p. 713).

Intervenue à la fin des années 1970, l'intégration au CNRS de plus d'une centaine de chercheurs « hors statut »¹⁶ a probablement contribué à rendre plus hypothétique la structuration corporative, en dehors de la fonction publique, des sociologues chargés d'études ou consultants : les équipes du CNRS, de même que les enseignants-chercheurs des universités,

sont en position d'effectuer des travaux sur contrat en établissant des budgets qui n'intègrent que des dépenses marginales (Desjeux, 1995). En 1981, l'Association professionnelle des sociologues est créée, initialement présidée par un sociologue consultant, et « ayant pour vocation de regrouper l'ensemble des sociologues, qu'ils exercent leurs activités dans les entreprises privées ou publiques, les administrations, les associations, les organismes de recherche ou les universités » (*Sociologie française et francophonie*, 1988). L'engagement des consultants dans la vie de cette association n'a jamais été très fort et l'annuaire établi conjointement par le CNRS, l'AISLF, la SFS et l'APS a connu en 1988 une unique édition qui ne fournit de notices que pour 17 sociologues consultants (*Sociologie française et francophonie*, 1988). L'AISLF s'ouvre aux sociologues praticiens, et organise à Liège en 1993 un colloque sur le thème « La sociologie et ses métiers », d'où est issue une publication collective (Legrand, Guillaume et Vrancken, 1995). Mais en 1994 les praticiens ne représentaient que 4 % des membres de l'AISLF (Piriou, 1997). L'APS tombe en sommeil. Finalement seul l'enseignement supérieur spécialisé témoigne d'une vitalité associative certaine avec la constitution, en 1989, de l'ASES (Association des sociologues enseignants du supérieur) qui regroupe environ un tiers des enseignants-chercheurs de sociologie.

L'organisation à laquelle la sociologie française est parvenue à la fin des années 1990 est le produit d'une histoire institutionnelle incontrôlée. Les départements de sociologie des universités ont connu une forte croissance de leurs effectifs sous l'effet de la demande de poursuite d'études chez les jeunes, de la fermeture des filières sélectives – IUT notamment – aux moins brillants des bacheliers et du soutien accordé par les responsables politiques en charge de l'appareil éducatif à des disciplines prêtes à réduire à assez peu de frais les surchauffes de l'université de masse. Le crédit fait sur le marché de l'emploi aux diplômés de sociologie a souffert de ces évolutions ; l'organisation en dehors du monde académique d'une profession de sociologue qui soit à même de protéger son domaine d'exercice des incursions de ses concurrentes, ainsi que de peser sur la définition du cursus de formation et du nombre de diplômés, est apparue plus improbable qu'auparavant.

Dans ces conditions la différenciation entre les départements de sociologie des universités et les

16 – Le graphique 1 met en évidence la brusque progression de l'effectif des chercheurs en 1978-1980. Des « hors-statuts » ont en outre été intégrés comme ingénieurs d'études ou de recherche, certains d'entre eux accédant ensuite à des postes de chercheurs.

emprises sociologiques des établissements prestigieux (écoles normales supérieures, Institut d'études politiques de Paris, EHESS et quelques autres grandes écoles), qui était pour une part la simple conséquence de la croissance de la discipline, a atteint une grande ampleur. Les sociologues qui ont accédé à ces établissements ont été choisis par des non-sociologues ; en petit nombre au sein de chaque école ou institut, ils pèsent généralement peu au sein de leurs instances pluridisciplinaires de gestion. Souvent considérés comme constituant l'élite de la profession, ils ne fréquentent guère les organisations – notamment le CNU – où réside le jeu collégial

interne à la sociologie comme discipline de l'enseignement universitaire de masse. Au CNRS la sociologie est fractionnée en deux commissions où elle côtoie le droit et la science politique. Au bilan, l'organisation d'ensemble de la discipline, très fragmentée, ne résulte ni d'exigences internes au champ scientifique, ni des stratégies de professionnels exerçant hors du monde académique. Elle est avant tout le produit conjoncturel du jeu différentiel des règles de recrutement et de fonctionnement propres, en France, à chacune des grandes composantes de l'enseignement supérieur – IUT, grandes écoles, autres formations universitaires.

Références bibliographiques

- ABBOTT A., 1988, *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago-Londres, University of Chicago Press.
- AMIOT M., 1984, «L'enseignement de la sociologie en France. Résumé et conclusions d'une enquête conduite à l'initiative de la Société française de sociologie», *Revue française de sociologie*, XXV-2, p.281-291.
- , (1986), *Contre l'État, les sociologues: éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France 1900-1980*, Paris, EHESS.
- BEAUD S., 1997, «L'agrégation de sciences sociales: un bilan critique et quelques propositions, en guise d'invitation au débat», *Dossiers pour l'enseignement des sciences économiques et sociales*, 107, mars.
- BEN DAVID J. et COLLINS R., 1997 [1966], «Les facteurs sociaux dans la genèse d'une nouvelle science. Le cas de la psychologie», J. Ben David, *Éléments d'une sociologie historique des sciences*, Paris, PUF.
- BOURDIEU P., 1984, *Homo academicus*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P., BOLTANSKI L. et MALDIDIER P., 1971, «La défense du corps», *Information sur les sciences sociales*, 10-14, août.
- BOYE P. et TEXIER C., 1990, «Devenir et représentations des diplômés en sociologie sortis de l'université de Strasbourg entre 1985 et 1989», Strasbourg, université de Strasbourg (mémoire de DEA).
- BUCHER R. et STRAUSS A., 1992 [1962], «La dynamique des professions», A. Strauss, *La Trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, trad. J.-M. Chapoulie.
- CHAPOULIE J.-M., 1991, «La seconde fondation de la sociologie française, les États-Unis et la classe ouvrière», *Revue française de sociologie*, XXXII-3.
- CHAPOULIE J.-M. et DUBAR C. (1991), *La Recherche en sociologie dans les universités*, Paris, Iresco-CNRS.
- CHARLE C., 1995, «Être historien en France: une nouvelle profession?», F. Bedarida (sous la dir. de), *L'Histoire et le Métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, MSH.
- CHARLOT A. et PIGELET J.-L., 1989, *L'Après bac. Itinéraires et réussite après trois ans d'études*, Paris, CEREQ, dossier 52.
- CHAUDRON M., 1994, «Éditer les sciences de l'homme. Des livres, des auteurs et des lecteurs», *Communications*, 58.
- CHENAL O., 1983, «Les sociologues et les institutions: le cas des Pays-Bas», *L'Année sociologique*, 33.
- CHENU A., 2001, «US sociology through the mirror of French translation», *Contemporary Sociology*, 30-2.
- DARRAS, 1966, *Le Partage des bénéfiques*, Paris, Minuit.
- DE BIE P., LÉVI-STRAUSS C., NUTTIN J. et JAKOBSON E., 1954, *Sociologie, psychologie sociale et anthropologie culturelle. Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur*, Paris, Unesco.
- DEEGAN M. J., 1988, *Jane Addams and the Men of the Chicago School*, New Brunswick, NJ, Transaction.
- DESJEU D., 1995, «Sociologies extra-universitaires en France», Legrand, Guillaume et Vrancken (sous la dir. de), *La Sociologie et ses Métiers*, Paris, L'Harmattan.
- DROUARD A., 1982, «Réflexions sur une chronologie: le développement des sciences sociales en France de 1945 à la fin des années soixante», *Revue française de sociologie*, 23-1.
- DUBET F., 1994, «Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse», *Revue française de sociologie*, XXXV-4.
- DURAND J.-P. et WEIL R. (sous la dir. de), 1997, *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot (2^e éd.).
- FREIDSON E., 1994, «Pourquoi l'art ne peut pas être une profession», P.-M. Menger et J.-C. Passeron (sous la dir. de), *L'Art de la recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, Paris, La Documentation française.
- GAULEJAC V. de, 1988, *L'Ingénierie sociale*, Paris, Éditions Ouvrières.
- GRANAI G., 1965, «Quelques remarques sur l'enseignement de la sociologie dans les facultés des lettres et sciences humaines», *Revue de l'enseignement supérieur*, 1-2 («La sociologie»).
- HEILBRON J., 1986, «La professionnalisation comme concept sociologique et comme stratégie des sociologues», *Historiens et Sociologues aujourd'hui. Journées d'études annuelles de la Société française de sociologie*, Paris, CNRS.
- , (1991), «Les premières années du Centre d'études sociologiques (1946-1960)», *Revue française de sociologie*, XXXII-3.
- HOGGART R., 1957, *The Uses of Literacy*, Londres, Chatto et Windus.
- JAROUSSE J.-P., 1984, «Les contradictions de l'université de masse dix ans après (1973-1983)», *Revue française de sociologie*, XXV, p.191-210.
- LEGRAND M., GUILLAUME J.-F. et VRANCKEN D. (sous la dir. de), 1995, *La Sociologie et ses Métiers*, Paris, L'Harmattan.

- MARIÉ M., 1989, *Les Terres et les Mots*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- MARTINELLI D., 1994, *Diplômés de l'Université. Insertion au début des années 1990*, CEREQ, document 100.
- MAZON B., 1988, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales. Le rôle du mécénat américain (1920-1960)*. Paris, Le Cerf.
- MENDRAS H., 1995, *Comment devenir sociologue. Souvenirs d'un vieux mandarin*, Arles, Actes-Sud.
- MULKAY M., 1991, *Sociology of Science. A Sociological Pilgrimage*, Philadelphie, Open University Press.
- NAVILLE P., 1965, «L'organisation de la recherche sociologique au CNRS», *Revue de l'enseignement supérieur*, 1-2 («La sociologie»).
- PECAUT D., 1996, «La sociologie à la VI^e section», J. Revel et N. Wachtel, *Une école pour les sciences sociales. De la VI^e section à l'École des hautes études en sciences sociales*, Paris, Le Cerf-EHESS, p.145-166.
- PELLETIER D., 1996, «Économie et humanisme». *De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde (1941-1966)*, Paris, Le Cerf.
- PIRIOU O., 1997, «La sociologie et ses diplômés. Formations, parcours professionnels et logiques d'identification», thèse, université de Paris-X.
- , (1999), *La Sociologie des sociologues. Formations, identité, profession*, Fontenay-aux-Roses, ENS.
- PLATT J., 1996, *A History of Sociological Research in America. 1920-1960*, Cambridge, Cambridge University Press.
- , (1998a), «A brief history of the ISA: 1948-1997», université du Québec à Montréal.
- , (1998b), «The methodological heritage of American sociology», Montréal, congrès mondial de l'AIS, session sur «l'héritage américain».
- REYNAUD J.-D. (sous la dir. de), 1966, *Tendances et Volontés de la société française*, Paris, SEDEIS-Futuribles.
- SCHNAPPER D., 1999, communication au colloque de la Société française de sociologie, «Les professions et leurs analyses sociologiques», 7 octobre, Paris, manuscrit.
- SIMLER B., 1996, *Agrégation de sciences sociales (rapport 1996)*, Paris, MENESR-CNDP.
- Sociologie française et francophone, annuaire 1988*, Paris, CNRS.
- TREANTON J.-R., 1991, «Les premières années du Centre d'études sociologiques (1946-1955)», *Revue française de sociologie*, XXXII-3.
- , (1992), «Les débuts du CES, 1946-1955 (suite)», *Revue française de sociologie*, XXXIII-3.

LA SCIENCE ET SES AUTEURS

Max Weber, ou l'expérience vécue du savant

Mais je crois qu'en réalité vous voulez entendre parler d'autre chose, à savoir de la vocation (*Beruf*) intérieure à la science. La donnée intérieure qui s'établit, de nos jours, avec l'activité scientifique conduite à titre de profession (*Beruf*) est d'abord déterminée par le fait que la science est parvenue à un stade de spécialisation qu'elle ne connaissait pas autrefois et dans lequel elle se maintiendra à tout jamais. La situation, non pas tant au plan extérieur qu'au plan intérieur, se présente ainsi : jamais plus un individu ne pourra acquérir la certitude d'accomplir quelque chose de vraiment achevé dans le domaine de la science sans une spécialisation totalement rigoureuse. Tous les travaux qui empiètent sur des domaines voisins – comme il nous arrive de le faire et comme les sociologues, notamment, le font constamment et nécessairement – portent la marque d'une certaine résignation : nous pouvons à la rigueur fournir au spécialiste des *questionnements* utiles qu'il n'aurait pas vus si facilement en partant de son propre point de vue, mais en contrepartie le travail qui est le nôtre restera inévitablement très inachevé. C'est uniquement grâce à cette stricte spécialisation que le travailleur scientifique pourra, une fois et une seule, sans doute, dans sa vie, éprouver pleinement le sentiment que : cette fois j'ai accompli quelque chose qui *durera*. De nos jours, il n'y a pas de réalisation réellement définitive et de qualité qui ne soit une réalisation de spécialiste. Par conséquent, tout être qui est incapable de se mettre pour ainsi dire des œillères et de se hisser à l'idée que le destin de son âme dépend de la nécessité de faire telle conjecture, et précisément celle-là, à tel endroit dans tel manuscrit, ferait mieux tout bonnement de rester éloigné de la science. Jamais il ne passera intérieurement par ce qu'on peut appeler l'*expérience vécue* de la science. Sans cette singulière ivresse qui fait sourire tous ceux qui ne sont pas partie prenante, sans cette passion, sans cette idée que « des milliers d'années devaient s'écouler avant que tu aies vu la vie et d'autres milliers d'années attendent en silence »... de voir si cette conjecture aboutit, tu *ne possèdes pas* la vocation du savant et tu ferais mieux de t'engager dans une autre voie. Car rien n'a de valeur, pour l'homme en tant qu'homme, qu'il ne *peut faire avec passion*.

Cela étant, le fait est là : si intense que soit cette passion, si sincère et si profonde, elle ne suffit pas, et de loin, à forcer le résultat. Sans aucun doute, elle constitue une condition préalable de l'élément décisif qu'est l'*inspiration*. On rencontre aujourd'hui l'idée, largement répandue dans les milieux de la jeunesse, que la science serait devenue une opération de calcul qui se fabriquerait dans les laboratoires et les bureaux de statistiques, avec le seul secours du froid entendement et non avec toute l'*âme*, de la même manière qu'à l'*usine*. À quoi il faut répondre tout de suite que ceux qui disent cela n'ont le plus souvent aucune notion claire de ce qui se passe dans une usine ou dans un laboratoire. Car, dans un cas comme dans l'autre, il faut que quelque chose *vienn*e à l'*esprit* de l'homme – et précisément l'idée exacte –, sinon il ne sera jamais capable de produire quelque chose de valable. Or, cette idée qui survient, on ne peut la forcer. Elle n'a rien à voir avec un froid calcul. Bien sûr, ce dernier constitue, lui aussi, une condition préalable. Aucun sociologue, par exemple, ne peut se croire dispensé de faire, même pendant ses vieux jours, et des mois durant peut-être, des dizaines et des dizaines de milliers d'opérations de calcul mental tout à fait triviales. Et lorsqu'on veut en tirer quelque chose, on ne peut jamais impunément se décharger totalement sur des moyens mécaniques – et le résultat auquel on parvient est souvent fort maigre. Toutefois, s'il ne nous vient pas à l'esprit une *idée* précise quant à l'orientation des calculs et, durant l'opération de calcul, quant à la portée des résultats partiels en train d'apparaître, nous ne pourrions même pas obtenir ce maigre résultat. Normalement, le surgissement d'une idée se prépare uniquement sur la base d'un travail acharné. Certes il n'en est pas toujours ainsi. L'idée qui survient à un dilettante peut avoir, au plan scientifique, une portée parfaitement identique à celle du spécialiste, et même parfois plus grande. Nous devons d'ailleurs beaucoup de nos meilleures problématiques et connaissances à des dilettantes. Le dilettante ne se distingue du spécialiste – suivant le jugement de Helmholtz sur Robert Mayer – que par l'absence de sûreté dans la méthode de travail et très souvent, en conséquence, par l'incapacité de vérifier et d'apprécier la portée de l'idée qui lui est venue ou encore de mener celle-ci à bonne fin. Si le surgissement de l'idée

ne remplace pas le travail, celui-ci de son côté ne peut remplacer ni forcer le surgissement de l'idée, pas plus d'ailleurs que ne le peut la passion. Mais le travail et la passion l'appellent, et surtout les deux *à la fois*. Néanmoins elle ne jaillit pas quand nous le voulons, mais seulement quand elle le veut. Il est exact que nos meilleures idées nous viennent, suivant la description de Ihering, assis sur un canapé avec un bon cigare, ou bien, selon ce que Helmholtz a dit de lui-même avec une précision toute scientifique, en train de nous promener sur une route qui monte légèrement, ou en de tout autres circonstances analogues encore. En tout cas, elles nous viennent au moment où nous ne nous y attendons pas et nullement pendant le temps où, assis à notre table de travail, nous nous creusons la tête et cherchons. À vrai dire, elles ne nous seraient pas venues si l'on n'avait pas eu derrière soi cette réflexion obsédante et cette recherche passionnée. Quoi qu'il en soit, le travailleur scientifique est obligé de compter avec le hasard qui fait partie de tout travail scientifique : l'inspiration viendra-t-elle ou non ? On peut être un travailleur remarquable et n'avoir pourtant jamais eu personnellement une idée importante. Par ailleurs on commettrait une grave erreur si l'on pensait qu'il n'y a que dans les sciences que les choses se passent ainsi et que derrière un comptoir elles se présenteraient tout autrement que dans un laboratoire. Un commerçant ou un grand industriel sans *imagination commerciale*, c'est-à-dire

sans idées, sans idées géniales, ne sera, sa vie durant, qu'un homme qui ferait mieux de rester un employé commercial ou un cadre technicien : jamais il ne créera de nouvelles formes d'organisation. L'inspiration, contrairement à ce que s'imaginent les pédants, ne joue pas dans les sciences un rôle plus considérable que dans les problèmes de la vie pratique dont l'entrepreneur moderne cherche à venir à bout. D'autre part – et cela aussi on l'oublie trop fréquemment –, elle n'y joue pas un rôle moins important que dans l'art. C'est une idée puérile de croire qu'un mathématicien assis à sa table de travail pourrait parvenir à un résultat quelconque qui aurait une valeur scientifique en manipulant simplement une règle ou d'autres instruments mécaniques ou encore une machine à calculer. L'imagination mathématique d'un Weierstrass est évidemment orientée, dans son sens et dans son résultat, tout autrement que celle d'un artiste, dont elle est également radicalement distincte qualitativement. Mais le processus psychologique n'est pas différent. Toutes deux sont *ivresse* (au sens de la *μανία* chez Platon) et *inspiration*.

Extrait de « Le métier et la vocation de savant » (« *Wissenschaft als Beruf* », 1917), traduction initiale de Julien Freund, ici révisée par Jean-Pierre Grossein, parue dans *Le Savant et le Politique*. Paris, Librairie Plon, 1959 (édition de poche, Paris, Librairie Plon-Union générale d'édition, 1963, p. 62-65, coll. « 10/18 »).